

ACCES AUX LIGNES SCOLAIRES DU CONSEIL GENERAL (hors Réseau 67)

1. Vérification de la place disponible

Avant tout achat de titre, l'utilisateur doit s'assurer que des places sont disponibles dans le car qu'il souhaite emprunter auprès de la société de transport exploitant le(s) service(s). Une fois les titres commandés, ils ne pourront plus être remboursés au motif qu'il n'y a pas de place dans le car, même si le surnombre intervient après l'achat des billets.

2. Achat du titre de transport

L'utilisateur doit acheter un titre de transport auprès de la

Paierie Départementale
Conseil Général
Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Pour ce faire, il adresse sa demande à cette dernière soit par courrier, accompagné d'un chèque, en indiquant simplement ses coordonnées complètes et le nombre de titres souhaités (les frais d'envoi sont offerts), soit directement au guichet de la Paierie.

Quatre titres sont disponibles :

- le billet unitaire : 2 euros (uniquement en vente au guichet de la Paierie)
- le carnet de 10 tickets : 9 euros
- l'abonnement mensuel (valable du 1^{er} au 31 du mois) : 21 euros
- l'abonnement annuel (10 abonnements mensuels) : 189 euros

3. Réception du titre à domicile

Dans un délai de 2 semaines après réception du paiement par la Paierie, l'utilisateur recevra par courrier à son domicile les titres commandés.

4. Embarquement à bord du véhicule

L'utilisateur se présente au conducteur de l'autocar muni de son titre de transport. S'il s'agit d'un billet unitaire, le conducteur en déchire une moitié et rend l'autre moitié à l'utilisateur en guise de titre de transport. Pour les autres titres, l'utilisateur présente son titre en cours de validité lors de chaque montée à bord du car.